

parti auquel appartient l'honorable député, et j'ai dit qu'en effet, les employés de la compagnie Chemcell à Montmagny seraient admissibles aux avantages sociaux que la loi prévoit. Évidemment, il faudra qu'ils se conforment à tous les critères énumérés dans les règlements.

M. Lambert (Bellechasse): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

Je remercie le ministre de sa réponse, mais étant donné que les intéressés nous posent des questions très précises, il s'agirait de savoir si les pensions prévues en vertu de la loi seront de nature à accorder à ces ouvriers la possibilité de toucher un revenu pendant un temps déterminé, en attendant de trouver un autre emploi.

L'hon. M. Pepin: Monsieur le président, un fonctionnaire du ministère s'est rendu à Québec ou à Montmagny—je ne pourrais pas préciser—pour rencontrer les chefs syndicaux, afin de leur expliquer la loi et les règlements.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE EN ONTARIO

[Traduction]

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Ma question s'adresse au premier ministre suppléant et a trait à la situation grave en Ontario. En effet, selon le Bureau fédéral de la statistique, l'augmentation du chômage cette année s'est fait surtout sentir en Ontario, ce qui, je pense, nuit de façon très nette à la croissance économique de cette province. Le premier ministre suppléant peut-il indiquer à la Chambre, et surtout à la province d'Ontario, si l'on entend prendre des mesures pour remédier à cette situation?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Comme l'a expliqué le ministre des Finances, l'objectif global de la politique du gouvernement canadien est de réduire le taux de chômage au pays, et si le chômage en général baisse, l'Ontario, qui est la province centrale, s'en ressentira.

Des voix: Oh! Oh!

L'hon. M. Hees: Ils périront tous ensemble.

M. Muir: Votre façon de voir vaut celle de M. Marchand.

M. Alexander: On ne saurait dire que la province d'Ontario s'en va à la dérive, mais comme on vient d'apprendre qu'une vingtaine de compagnies licencieront quelque 2,000 employés, ce qui aura d'autres mauvais effets, le ministre peut-il promettre à la Chambre qu'il discutera ce problème grave avec les autorités ontariennes dès qu'il le pourra, afin que nous puissions en arriver à un arrangement qui corrigera la situation?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, le député sait sans doute fort bien que les ministres des Finances se

réuniront le 12 juillet et que les représentants de l'Ontario y assisteront pour faire part de leurs problèmes aux autorités fédérales et provinciales.

* * *

L'INDUSTRIE

LA NORTHERN ELECTRIC LTÉE—MESURES EN VUE D'EMPÊCHER LE TRANSFERT DU QUÉBEC EN ONTARIO

[Français]

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je désire poser à l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce une question qui est reliée à celle que vient de poser mon collègue.

Étant donné que la province de Québec est particulièrement affectée par le chômage et qu'il est aussi question que la compagnie *Northern Electric* déménage ses effectifs ouvriers et transfère ses contrats de nature secondaire en Ontario, l'honorable ministre peut-il nous dire si les dirigeants de cette compagnie ont été contactés par son ministre et quelles mesures il entend prendre pour empêcher ce transfert de la Northern Electric Ltée en Ontario?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Il est évident, monsieur le président, que le gouvernement fédéral ne peut pas empêcher le transfert de compagnies d'une province à l'autre.

J'ai personnellement contacté le président de cette compagnie et il m'a assuré que dans toutes ses décisions, il n'y avait pas de disposition anti-québécoise ou de volonté de réduire les effectifs de la compagnie au Québec.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE CHÔMAGE—LES CHIFFRES DÉSAISONNALISÉS POUR MAI

[Traduction]

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Industrie et du Commerce pourrait-il demander au Bureau fédéral de la statistique quels seraient les chiffres désaisonnalisés pour mai si l'ancienne méthode avait été employée plutôt que la nouvelle introduite en janvier? Aurait-il l'obligeance de communiquer ces statistiques à la Chambre afin que les députés puissent établir des comparaisons?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je le ferais volontiers si je jugeais la chose utile, mais on m'a assuré nombre de fois que la différence serait minime. Peut-être convient-il de mentionner en passant que le titre officiel du service est Statistique Canada.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je prierais le ministre de ne pas poursuivre dans cette veine. Je dois rappeler à la Chambre que le temps s'écoule et que plusieurs seront frustrés. Nous n'avons abordé que deux sujets depuis le début de la période des questions.